



Appel à candidatures en vue d'une nouvelle mandature du conseil scientifique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)

La Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) lance un appel à candidatures pour une nouvelle mandature 2026-2029 de son conseil scientifique.

Fondation pour la recherche sur la biodiversité

La Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) est une plateforme entre les différents acteurs scientifiques et les acteurs de la société sur la biodiversité. Elle soutient et agit avec la recherche pour accroître et transférer les connaissances sur la biodiversité.

Cette fondation de coopération scientifique a été créée en 2008, à la suite du Grenelle de l'environnement, à l'initiative des ministères chargés de la recherche et de l'écologie, par huit établissements publics de recherche, le Cirad, le CNRS, l'Inrae (Inra + Irstea), l'IRD, l'Ifremer, le Muséum, le BRGM. Ceux-ci ont depuis été rejoints par LVMH, l'Ineris, l'université de Montpellier et l'OFB, ce qui porte à 11 le nombre de membres fondateurs. La FRB exerce ses activités en toute indépendance. La gouvernance de la FRB, avec un conseil scientifique et une assemblée des parties prenantes, est interdisciplinaire et multi-acteurs.

La FRB collecte des fonds auprès de partenaires publics et privés pour soutenir des projets d'excellence scientifique, développés au sein de programmes scientifiques en propre ou partenariaux. Également interlocutrice des pouvoirs publics, pour éclairer la décision, des entreprises et de la société civile, la FRB mobilise l'expertise scientifique, développe des méthodes d'analyse et d'aide à la décision ainsi que des recommandations. La FRB est impliquée dans plusieurs programmes européens comme le partenariat Biodiversa+ dont elle assure le secrétariat. Enfin, la FRB est point focal national, auprès de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Ipbes), l'organe subsidiaire scientifique et politique de la Convention sur la diversité biologique (CDB), etc. et est ainsi associée aux grandes réflexions et négociations internationales sur l'avenir environnemental.

La direction de la FRB est assurée par Hélène Soubelet depuis avril 2017, la présidence par Denis Couvet depuis janvier 2021.

Plus d'informations :

www.fondationbiodiversite.fr

Rôles et activités du conseil scientifique

Le Conseil scientifique :

- Fournit un avis sur les grandes orientations et le programme d'action annuel de la FRB.
- Assure une fonction de veille scientifique et constitue une force de proposition en ce qui concerne les thématiques, les enjeux de connaissances et les fronts de sciences dans le champ de la recherche sur la biodiversité.

Selon leurs expertises et disponibilités, ses membres :

- Contribuent aux appels à projets et /ou aux projets pilotés par la FRB (par ex. rédaction, évaluation, comité de pilotage...).
- Contribuent aux demandes d'informations des ministères (par ex. « biodiversité et démographie », « biodiversité et changement climatique »...) et aux saisines de la FRB (par ex. « prospective pour la recherche française sur la biodiversité », « intégrité écologique », « affichage environnemental »...). Il est appuyé par l'équipe de la FRB dans ces activités.

Ils agissent comme "tête de réseau" au sein de leurs communautés respectives. Ils assurent un lien avec d'autres instances scientifiques.

Le Conseil scientifique dialogue avec le Comité d'orientation stratégique (Cos) de la FRB ainsi qu'avec l'Assemblée des parties prenantes (APP) et le Conseil d'administration.

Le programme de travail du CS est complété par les sujets d'auto-saisine.

Composition du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est pluridisciplinaire. Il est composé de 20 membres français ou étrangers (francophones). Ses membres sont nommés *intuitu personæ*, reconnus pour leurs savoirs et compétences dans les domaines d'action de la FRB.

Plus d'information :

<https://www.fondationbiodiversite.fr/la-fondation/organisation/conseil-scientifique-frb/>

Fonctionnement du Conseil scientifique

Mandature

Une mandature se déroule sur 4 années pleines. Le présent appel concerne la mandature courant de janvier 2026 à décembre 2029.

Nomination

Les membres sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Président de la Fondation. Le mandat est établi pour une durée de 4 ans. Les membres peuvent être renouvelés une fois.

La présidence et la vice-présidence sont élues par les membres du CS en son sein.

Réunions et temps dédié

Le conseil scientifique se réunit en session plénière 4 fois par an, à Paris ou à Montpellier, pendant une durée de un jour à un jour et demi. Il est attendu des membres qu'ils assistent régulièrement aux plénières (une participation distanciel ponctuelle est possible) et qu'ils soient disponibles pour réaliser les rôles et activités du conseil, incluant des consultations, voire réunions spécifiques, intersessions.

Indemnités et frais de déplacements

Les fonctions de membre du conseil scientifique sont exercées à titre gratuit.
Ces fonctions ouvrent droit à la prise en charge des déplacements (transport, hébergement, frais de bouche) selon les règles applicables au sein de la FRB.

Pour candidater

Cet appel à candidatures est ouvert aux expert/es scientifiques issus de la recherche et de l'enseignement situé/es en France (métropolitaine et ultramarine) et francophones de pays limitrophes.

Compétences, expertises et disciplines complémentaires recherchées

Compte-tenu du caractère systémique de la biodiversité et de la diversité des sciences, sont souhaitées des personnes ayant des compétences et expertises dans des domaines variés : fonctionnement des écosystèmes et dynamiques de la biodiversité, socio-écosystèmes et gestion durable de la biodiversité... Outre des compétences disciplinaires et thématiques, une attention sera portée aux candidat/es ayant un intérêt pour l'analyse : des dynamiques sociales et politiques en cours ; des interrelations entre plusieurs enjeux environnementaux (agriculture, eau, climat, biodiversité, santé...) ; des institutions environnementales à différentes échelles.

Pour candidater

1/ Renseigner le [formulaire de candidature accessible ici \(clic\)](#) ou sur le [site web FRB](#).

2/ Envoyer un CV et une lettre de motivation aux adresses suivantes :

aurelie.delavaud@fondationbiodiversite.fr, cc violette.silve@fondationbiodiversite.fr

Les candidatures sont à transmettre avant le 29 août 2025 minuit CET.

Examen des candidatures

Le choix se fera sur la base :

- Des éléments fournis dans le CV et la lettre de motivation (compétences, expertises, travaux, intérêt pour les rôles et activités du CS).
- De l'adéquation des compétences avec les domaines d'action de la FRB.
- De la nécessaire pluridisciplinarité au sein du conseil scientifique.
- De l'équilibre institutionnel.

Une attention sera portée à la diversité des âges et à l'équilibre des genres.

Calendrier de l'appel à candidatures

29 août 2025 – Clôture de l'appel à candidatures.

1^{er} au 12 septembre 2025 – Analyse des candidatures et identification d'un panel d'experts.

30 septembre 2025 – Présentation du panel au conseil d'administration de la FRB et nomination des nouveaux membres.

1^{er} – 3 octobre 2025 – Information aux candidats.

10 et 11 décembre 2025 – 1^{ère} réunion des membres de la nouvelle mandature (tuilage avec la mandature actuelle) à Paris et publication de la liste des membres du conseil scientifique sur le site internet de la FRB.

Vous pouvez adresser vos questions à :

aurelie.delavaud@fondationbiodiversite.fr, cc violette.silve@fondationbiodiversite.fr